

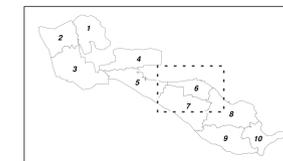


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Pièce n°3.2-1
Règlement graphique

Plan n°6 - Commune de Saint Martin de Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2022

----- Limite de zone

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
- Espaces boisés classés
- Linéaire commercial à protéger

Eléments du paysage, sites et secteurs à protéger

- Protection du Patrimoine bâti

Protection du Patrimoine végétal

- Arbre
- Alignement d'arbres
- Haie
- Boisements d'intérêt
- Clos et jardins d'intérêt
- Parcs
- Zones humides

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Sectorielles
- Thématiques

Risques naturels

- Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)

Zones d'urbanisme (ZU)

- U0 - Noeuds anciens des centres-bourgs
- U1 - Extensions denses et semi-denses (comprenant les sous-secteurs U11 et U12) des centres-bourgs
- U2 - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
- U3 - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
- U4 - Secteur de densité modérée à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- U5 - Secteur d'activités commerciales
- U6 - Secteur à vocation tertiaire (compagnie/artisanat)
- U7 - Secteur à vocation touristique (compagnie/hôtelier/village-vacances)
- U8 - Secteur à vocation tertiaire (compagnie/hôtelier/village-vacances)
- U9 - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

Zones d'activités (ZA)

- ZA0 - Secteur d'urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- ZA10 - Secteur d'urbanisation immédiate à vocation d'habitat
- ZA20 - Secteur d'urbanisation immédiate à vocation d'habitat économique
- ZA30 - Secteur d'urbanisation différée à vocation d'habitat
- ZA40 - Secteur à vocation différée à vocation d'habitat, après révision du PPRN et après modification ou révision du PLU
- ZA50 - Secteur à vocation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPRN et après modification ou révision du PLU

Zones agricoles (ZA)

- A - Secteur à vocation agricole
- Ap - Secteur à vocation agricole et commerciale en espèces remarquables
- Ap - Secteur à vocation agricole protégée
- Ar - Secteur à vocation agricole en espèces remarquables

Zones naturelles (ZN)

- N - Secteur naturel
- N1 - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
- N2 - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
- N3 - Secteur naturel accueillant les stations d'épuration
- N4 - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
- N5 - Secteur naturel autorisant le regroupement de jardins familiaux
- N6 - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisir
- N7 - Secteur naturel en espèces remarquables
- N8 - Secteur naturel à vocation touristique (compagnie/artisanat)
- N9 - Secteur naturel à vocation touristique (compagnie/hôtelier/village-vacances)
- N10 - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Numéro	Désignation	Superficie	Vocation
AG	Rue du Père Ignace	3131,95	Habitat
B6	Avenue de la Plage	30335,14	Habitat
C6	Rue du Général de Gaulle	3474,41	Habitat et Activité

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES

Numéro	Désignation
Th7	Entrées et traversées de bourg
Th8	Entrées et traversées de bourg
Th16	Paysage: espaces libres protégés
Th19	Paysage: intégration des installations de plage
Th20	Commerces

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
ER-A6	EXTENSION DU CIMETIÈRE	3889,33m ²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-B6	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX	195,44 m ²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-C6	PARC PUBLIC	5279,79 m ²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-D6	CRÉATION D'UN ACCÈS VIAIRE	204,13 m ²	Commune de Saint Martin de Ré
ER-E6	AMÉNAGEMENT DU GIRONTOIRE DES GACIÈTRES	972,87 m ²	Département Charente-Maritime